



COMMUNICATION MUNICIPALE - AVRIL 2019

LA CHAPELLE « NOTRE DAME DU CHÂTEAU »

Les résultats de l'étude réalisée par le cabinet d'architectes ARCHIPAT spécialisé dans la restauration de monuments historiques, associé à Mme DE CASTELBAJAC pour les fresques ont été présentés au conseil municipal.

Cette étude a pour objectif une restauration totale de la chapelle.

L'Architecte des Bâtiments de France avait en effet vivement recommandé celle-ci eu égard à la valeur patrimoniale et historique du bien ainsi qu'à son actuel état pouvant mettre en péril l'ouvrage et notamment ses fresques.

Ces spécialistes ont donc été retenus à l'issue d'une procédure de consultation lancée par la mairie. (Marché à Procédure Adaptée : MAPA).

Monsieur VOLAY et son collaborateur, tous deux du cabinet ARCHIPAT, ont présenté un travail reconnu par les élus comme extrêmement intéressant, de grande qualité, très détaillé, définissant bien l'origine des diverses dégradations, les solutions à envisager, les coûts...

Les intervenants identifient différentes phases successives de construction de l'édifice qu'ils relient à l'histoire de la région et à l'histoire de France rendant l'exposé encore plus complet.

Surprise !

Les deux spécialistes précités et la spécialiste de l'art pictural, datent une partie de la chapelle, non pas du XIV^{ème} siècle, mais au moins du XII^{ème} siècle !

Neuf couches de fresques et / ou peintures sont découvertes par endroit.

La chapelle présente donc un intérêt qui dépasse largement celui qui lui a été jusqu'ici porté.

Cette étude permet une estimation globale de travaux nécessaires toutes dépenses confondues de l'ordre de 2 Millions d'euros (hors mobilier et restauration des fresques).

Ce montant très élevé nécessite une programmation pluriannuelle constituée de plusieurs tranches de travaux sur une durée d'une vingtaine d'années. (Au moins 7 phases de travaux ont été imaginées).

Il conviendra donc de prioriser les zones qui, si elles continuaient à se dégrader, auraient un impact irréversible sur le bien.

La DRAC, au regard des découvertes, s'est déplacée. Elle sera sans doute à nos côtés pour un soutien financier. Seront également recherchés d'autres partenaires (institutionnels ou non).

À noter que M. Pierre Châtre a déjà fait un don de 1 500 euros. Le conseil municipal tout entier lui adresse ses vifs remerciements.

Les responsables bénévoles du site qui œuvrent avec leurs modestes moyens mais de façon permanente pour faire vivre le lieu seront invités « en avant-première » par la municipalité afin de prendre connaissance du dossier. Nous recueillerons aussi leurs commentaires. Il n'est pas exclu que, plus tard, une réunion publique plus large soit organisée.

IMPÔTS LOCAUX

Une nouvelle fois, et comme promis à l'occasion de la dernière élection, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux.

La dernière augmentation est intervenue en 2010 (+ 2,5 %)

Dans le contexte, nous tenons à remercier les partenaires qui nous ont aidés au bénéfice du village.

Seuls, sans gros revenus (comme beaucoup de communes de notre taille) avec un impôt que nous avons volontairement bloqué, le tout dans un environnement complexe, jamais nous ne serions parvenus à de tels investissements tout en gardant des finances saines (cf. l'audit de la Trésorerie).

Les choses se passent certes ici, à St Just, mais aussi et surtout ailleurs, avec ceux qu'il nous faut convaincre et qui, au bout du bout, nous font confiance et nous apportent leur soutien financier.

ORDURES MENAGERES

Un bac à ordures ménagères a été installé sur la commune. Ce bac est exclusivement réservé aux résidents secondaires qui parfois sortent leur poubelle et ne reviennent qu'une ou plusieurs semaines plus tard. Ils pourront ainsi, sans crainte, opter s'ils le souhaitent pour une dépose de leurs déchets triés dans ce bac fermé à clef. Une clef, qu'ils conserveront, leur sera remise en mairie en même temps qu'ils signeront un engagement et une charte de bonne utilisation.

TRAITEMENT DES EFFLUENTS FROMAGERIE

Monsieur GENIN gérant de la fromagerie se voit imposé par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), un dispositif de traitement de ses effluents afin que les soucis sur la station communale soient définitivement réglés. Trop de charge polluante arrive en effet à la station. Celle-ci dépasse alors largement ce que prévoyait la convention (700 eq/ hbts) et la situation ne peut perdurer car elle peut mettre en difficulté l'installation communale et, in fine, affecter la rivière.

Monsieur GENIN a missionné un bureau d'études qui a ciblé un terrain d'assiette d'environ 5 000 m² appartenant à la CCPU en contrebas de la déchetterie. La CCPU ne s'oppose pas à la vente au regard de la problématique.

M.GENIN est tout à fait conscient de la situation et a déjà engagé le processus afin de réaliser, cette année, un lourd équipement traitant l'essentiel de ses effluents, le surplus restant pris en charge par la station communale à hauteur maximum de 700 eq/ hbts.

LABEL « VILLAGE SPORT NATURE »

Le dossier de la commune a été validé par la commission en charge de la labellisation et à ce titre la candidature de la commune a donc été jugée pertinente eu égard aux caractéristiques du territoire et aux offres disponibles.

C'est un plus certain pour notre commune qui bénéficiera non seulement de l'image apportée par cette nouvelle identité, non seulement de retombées au travers des manifestations à organiser et des activités à proposer, mais aussi de subventions dédiées, ce qui n'est pas à négliger dans la période où les financements se font très rares ...

C'est la zone sanitaires-douches-vestiaires du gymnase qui servira de point d'accueil aux gens de passage dans ce cadre « label ».

À noter que la « RANDO D'OR 2019 » organisée à St Just le 30 juin par « BOIS NOIRS OXYGENE » s'inscrit pleinement dans notre démarche (700 participants sont attendus / VTT).

DERNIERES NOUVELLES DU PROJET EOLIEN

L'instruction est récemment close quant à la procédure conduite par l'investisseur **contre la décision du Préfet** de ne pas autoriser l'installation du parc à la Tuilière/ Cherier .
Cette décision préfectorale est pourtant basée en partie sur le risque que fait courir un tel projet quant à notre ressource en eau. Il nous faudra donc attendre désormais le jugement à venir.

Le Syndicat des Eaux de la Bombarde, France Nature Environnement, la Ligue de Protection des Oiseaux, le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, La Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire, La Fédération Départementale des Pêcheurs de la Loire, « Bien vivre en Pays d'Urfé », la commune de St Priest-la-Prugne, la commune de St Just-en-Chevalet sont **aux côtés de Monsieur le Préfet et de ses services spécialisés** .

Au travers de la longue liste des institutions citées, des spécialistes impliqués, des arguments environnementaux développés **par des experts**, des risques mis en évidence, nous restons optimistes mais...

À signaler qu'une commission parlementaire s'est emparé du sujet éolien au regard des soucis posés par certains projets comme celui-ci et de constats posant désormais bien des questions.

Plus généralement :

- *Le renouvelable est bien entendu à développer mais surtout pas n'importe comment.*
 - ***L'urgence absolue c'est le réchauffement climatique ET l'eau.** La France est plutôt bon élève avec environ 1% d'émission de Gaz à Effet Serre (GES). Ce n'est pas le cas de la Chine, des États Unis, de l'Inde et de l'Allemagne avec son charbon en complément de l'éolien. Leurs énormes émissions de GES ne s'arrêtent hélas pas à leurs frontières et pèsent de manière colossale sur toute notre planète.*
 - *L'exploitation des terres rares en Afrique et en Chine est un des problèmes lié à l'industrie de l'éolien utilisant cette ressource au détriment des populations et de l'environnement*
- Venez rejoindre l'association et ses nombreux partenaires

« Bien Vivre en Pays d'Urfé » BP 10 42430 St Just-en-Chevalet / Tel. : 06.60.88.82.49

BASSIN DE RETENTION D'EAU

Il sera implanté en bout du camping sur un terrain municipal. D'une surface d'environ 1 000 m² et d'un volume d'eau d'environ 1 500 m³ ce bassin se remplira l'hiver (mais pas que) grâce notamment au captage d'eaux claires.

Il servira pour l'arrosage du terrain de football dont le substrat ne supporte pas la sécheresse, à la défense incendie (le cas échéant), et pourra servir à la pêche en animation très ponctuelle.

L'espace sera qualifié de sorte à le rendre agréable.

Les études sont en cours, la police de l'eau est impliquée ainsi que Madame l'Architecte des Bâtiments de France puisque nous sommes dans le périmètre dit « du Château ».

Des subventions ont été demandées à l'État, à l'Agence de l'eau, à la Région et au Département.

Il s'agit d'un projet novateur qui vise à prévenir d'éventuelles pénuries **hélas désormais possibles**.

BÂTIMENT DE M. MUGNEROT

L'arrêté de péril visant la position de Madame l'Architecte des Bâtiments de France et demandant à Monsieur MUGNEROT la démolition totale du bien est pris.

La procédure réglementaire initialisée l'an dernier a été suivie dans cette perspective.

Cet arrêté du maire impose une démolition complète avant le 30 septembre 2019. M. MUGNEROT prépare d'ailleurs celle-ci. Nous avons œuvré aux côtés des locataires pour qu'ils soient relogés en cœur de village (agence d'intérim et magasin de vêtements). Mme Molette, quant à elle, a pu aménager sur Roanne.

ECONOMIE

La société RECYTEP installée depuis 2 ans sur l'ex site Bonche de 2 hectares (« La Fécule ») vient de terminer l'installation d'une deuxième chaîne de traitement des plastiques. L'équipement est impressionnant et plus performant.

La Société ARA THERMOLAQUAGE est désormais dans un rythme soutenu d'activité au lieu-dit «les Aubarres» installée dans son bâtiment neuf et dotée d'installations performantes en service.

ADRESSAGE

Une grosse partie du travail a été réalisée par la commission municipale dédiée. Celle-ci travaille en lien avec la Poste missionnée comme prestataire d'appui notamment pour renseigner chaque St Jurauds quant aux conséquences de l'adressage. Nous vous tiendrons bien évidemment informés.

FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT

À ce jour vous receviez une seule facture qui regroupait votre consommation d'eau et son coût, votre abonnement, la redevance d'assainissement, l'abonnement au réseau d'assainissement communal. La redevance et l'abonnement nous était ensuite reversés globalement.

Madame la Trésorière Payeur de Saint Germain-Laval, nouvellement installée dans ses fonctions, a décidé de ne pas reconduire ce mode de facturation, le Syndicat des eaux de la Bombarde n'ayant pas la compétence assainissement. Quelques communes sont concernées dont la nôtre.

Il nous faudra donc reprendre en régie, au niveau du secrétariat de mairie, ce difficile exercice de facturation de l'assainissement en lien avec votre consommation d'eau et avec l'exploitant : La SAUR (les mouvements, déménagements, etc., sont complexes à gérer)

Ceci ne changera en rien le montant total de ce que vous aurez à régler. Seuls les services de la commune seront impactés par un travail supplémentaire.

Vous aurez simplement et dorénavant à régler à deux entités différentes :

- au Syndicat des Eaux de la Bombarde pour l'eau,
- à la commune pour l'assainissement

TRAVAUX DE COUVERTURE DU BÂTIMENT INDUSTRIEL ROUTE DE ROANNE

Une consultation de type « Marché a Procédure Adaptée » (MAPA) est en cours pour la réfection complète de la couverture.

Les bandes d'éclairage zénithal seront également recrées.

Les dispositions ont été vues avec Mme l'Architecte des Bâtiments de France au travers d'une Déclaration Préalable (DP).

STAGES « JEUNES HERVE REVELLI »

Très apprécié des jeunes footballeurs licencié(e)s ou non, il a été décidé de le reconduire en 2019.

Il se déroulera du 15 au 19 juillet. Il ne s'agit pas de « faire des sous » mais de proposer aux enfants et aux jeunes une semaine ludique et sportive de bon niveau.

L'objectif au niveau financier : dépenses = recettes (ce que nous parvenons facilement à réaliser)

Inscriptions et renseignements en mairie / Sylvie PEREY : 04.77.65.00.62

Le maire, Pascal PONCET
Au nom de l'équipe municipale